Nations Unies S/2011/593



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 septembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les accords conclus entre le Gouvernement du Soudan et le Gouvernement du Soudan du Sud au cours de la première réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei, tenue les 7 et 8 septembre 2011 à Addis-Abeba (voir annexes I à VI).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces documents à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-53306 (F) 181011 181011



Annexe I

Ayant tenu sa première réunion les 7 et 8 septembre 2011 à Addis-Abeba, le Comité mixte de contrôle d'Abyei (ci-après désigné « le Comité mixte ») s'est accordé sur les points suivants :

1. Mandat du Comité mixte de contrôle d'Abyei

   - Pièce jointe 1 : Attributions du secrétariat du Comité mixte
   - Pièce jointe 2 : Attributions des administrateurs du Comité mixte

2. Plans de redéploiement de l'ensemble des forces autorisées dans la région d'Abyei

3. Projet d'instrument relatif aux fonctions de sécurité

4. Compte rendu des décisions de la réunion du Comité mixte tenue le 8 septembre 2011

Signé par

Le Gouverneur, Coprésident
du Gouvernement du Soudan
(*Signé*) Omar **Suleiman**

Le représentant du Coprésident
du Gouvernement du Soudan du Sud
(*Signé*) S. E. Deng **Alor Kuol**

En présence du

Facilitateur de l'Union africaine
auprès du Comité mixte de contrôle d'Abyei
(*Signé*) M. Boitshoko **Mokgatlhe**

et du
Commandant de la Force intérimaire
de sécurité des Nations Unies pour Abyei
(*Signé*) Général Tadesse **Tesfay**

Annexe II

Mandat du Comité mixte de contrôle d'Abyei

Documents de référence

- Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, 20 juin 2011, Addis-Abeba.
- Protocole d'Abyei.
- Sentence de la Cour permanente d'arbitrage.

Composition

- Deux membres par État (un membre de chaque État étant nommé coprésident).

  Un membre nommé au Comité mixte ne peut être représenté par un substitut mandaté, sauf circonstances exceptionnelles.

  - Membres nommés par le Gouvernement du Soudan du Sud :
    - M. Luka Biong Deng
    - M. Edward Lino (contre-amiral)
  - Membres nommés par le Gouvernement du Soudan :
    - M. Omar Suleiman (ancien gouverneur)
    - M. Mohieldin Ahmed Elhadi (général de brigade)
- Union africaine – membre sans droit de vote et facilitateur.
- Commandant de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) – membre sans droit de vote participant aux débats sur la sécurité.
- Le Comité mixte dispose d'un secrétariat permanent et d'administrateurs des deux États basés à Abyei.

Fréquence des réunions

- Le Comité mixte se réunit une fois par mois. Les États peuvent demander au Comité mixte de se réunir plus fréquemment, selon les besoins. Au début, il est possible que le Comité mixte doive se réunir tous les jours ou deux fois par semaine.

Établissement de rapports

- Le Comité mixte fait rapport aux Présidents une fois par mois, et chaque fois que nécessaire.
- Le Comité mixte demande au commandant de la FISNUA de lui présenter un compte rendu tous les mois et examine tout autre compte rendu que le commandant lui adresse.
- Le Comité mixte demande que le futur Conseil exécutif d'Abyei lui rende compte chaque semaine de la situation dans la région, y compris des questions de sécurité.

Fonctions et exécution

- Le Comité mixte assure, au nom du Président du Soudan et du Président du Soudan du Sud, le contrôle politique et administratif du Conseil exécutif. Il présente un rapport mensuel au Président du Soudan et au Président du Soudan du Sud tant que le mécanisme reste en place.
- Le Comité mixte fixe des orientations et prend des décisions en temps voulu afin que les différents accords soient appliqués avec diligence et efficacité et que la sécurité et la stabilité soient instaurées et préservées dans la zone d'Abyei.
- Les décisions du Comité mixte sont prises par consensus.
- Les Coprésidents du Comité veillent à ce que les différents services administratifs et opérationnels respectent leurs obligations, sauf pour ce qui est de la FISNUA, ainsi que les accords le prévoient, et sont habilités, au nom des deux Présidents, à régler les différends, à prendre des décisions et à approuver des plans en dernier ressort.
- Le projet d'ordre du jour des réunions du Comité mixte est établi par le secrétariat du Comité et approuvé par les Coprésidents.
- L'ordre du jour approuvé est communiqué au moins sept jours avant la tenue des réunions programmées.
- Les Présidents peuvent demander conjointement au Comité mixte de traiter toute question relative à Abyei, notamment si le Conseil exécutif est dans l'impasse.
- Si le Comité mixte est dans l'impasse, ses coprésidents peuvent renvoyer toute question aux Présidents afin que ces derniers donnent des orientations. Les avis et recommandations du membre du Comité n'ayant pas de droit de vote sont joints à la demande de renvoi.
- Le Comité mixte peut demander au Conseil exécutif ou à tout fonctionnaire ou comité de la zone d'Abyei de lui présenter un rapport sur toute question relevant de sa compétence. Il peut se réunir avec le Conseil exécutif pour examiner toute question entrant dans son mandat.

Points inscrits en permanence à l'ordre du jour de la réunion mensuelle du Comité mixte

- Exposé présenté par le commandant de la Force sur la sécurité dans la région d'Abyei.
- Rapport du Conseil exécutif d'Abyei :
  - Situation actuelle;
  - Réconciliation;
  - Développement et questions financière;
  - Plan humanitaire.
- Migrations et déplacements de population.
- Questions diverses.

Administration et financement du Comité mixte

- Le Gouvernement du Soudan et le Gouvernement du Soudan du Sud financent conjointement le Comité mixte.
- Les réunions du Comité mixte se tiennent à Abyei ou ailleurs, selon ce que décide le Comité.

Pièces jointes

Pièce jointe 1 : Attributions du secrétariat du Comité mixte

Pièce jointe 2 : Attributions des administrateurs du Comité mixte

Pièce jointe 1

Attributions du secrétariat du Comité mixte

Composition

- Deux fonctionnaires de chaque État sont chargés de l'appui administratif.

Fonctions et exécution

- Le secrétariat assure l'appui administratif et logistique nécessaire au bon fonctionnement du Comité mixte.
- La gestion du secrétariat est assurée par les administrateurs (la pièce jointe 2 précise qui ils sont, quelles sont leurs fonctions et comment ils sont gérés et financés).
- Le secrétariat classe et tient à jour tous les documents officiels et la correspondance.
- Le secrétariat facilite l'échange de tous les courriers officiels.
- Le secrétariat établit les procès-verbaux et tous les rapports officiels et les diffuse, sur instruction du Comité mixte.
- Le secrétariat établit l'ordre du jour de toutes les réunions officielles et, après approbation des Coprésidents, le communique aux membres du Comité mixte.
- Le secrétariat établit, gère et contrôle le budget administratif et logistique du Comité mixte.
- Le secrétariat établit et présente tous les mois au Comité mixte un rapport administratif, financier et logistique.
- Le secrétariat organise tous les déplacements des membres du Comité mixte
- Les membres du secrétariat sont disposés à accompagner les membres du Comité mixte dans leurs déplacements et à leur apporter un appui administratif et logistique.
- Le secrétariat gère toutes les installations et le matériel du Comité mixte et veille à leur entretien.
- Le secrétariat comprend toujours au moins un représentant de chaque État.

Pièce jointe 2

Attributions des administrateurs du Comité mixte

Composition

- Chaque État nomme un représentant au poste d'administrateur.

Fonctions et exécution

- Les administrateurs sont les interlocuteurs du Comité mixte à Abyei.
- Au moins un administrateur est de service au bureau du Comité mixte pendant toute la durée de l'absence des Coprésidents et des membres du Comité mixte.
- Les administrateurs supervisent le secrétariat.
- Les administrateurs sont présents dans les bureaux du Comité mixte pendant les heures de service et communiquent les coordonnées auxquelles ils sont joignables en dehors des heures de bureau en cas d'urgence.
- Les administrateurs reçoivent les rapports, les demandes et les appels pour le compte du Comité mixte.
- Les administrateurs font régulièrement rapport aux Coprésidents du Comité mixte sur l'ensemble des activités, des rapports, des demandes et des appels intervenus en leur absence.
- Les administrateurs informent sans délai les Coprésidents du Comité mixte en cas d'urgence et se tiennent en rapport avec eux.
- Les administrateurs n'ont pas de pouvoir exécutif; ils ont une fonction d'information.
- Les administrateurs apportent leur concours aux Coprésidents et aux membres du Comité mixte lorsque ceux-ci en font la demande.
- Les administrateurs sont habilités à transmettre les instructions données par les Coprésidents du Comité mixte.

Administration et financement

- Le niveau et le barème de rémunération des administrateurs sont arrêtés par le Comité mixte.

Annexe III

Comité mixte de contrôle d'Abyei

Instrument n° 1 (2011)

Instrument attribuant au Conseil exécutif d'Abyei des fonctions de sécurité

1. Conformément aux articles 6 et 14 de l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, conclu le 20 juin 2011 (« l'Accord principal »), le Comité mixte de contrôle d'Abyei (« le Comité mixte ») attribue au Conseil exécutif d'Abyei (« le Conseil exécutif ») certaines fonctions de gestion de la sécurité et de la stabilité dans la zone d'Abyei (« la zone »).

2. Le Conseil exécutif assume les fonctions suivantes pour le compte du Comité mixte :

a) Il assure la liaison avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et d'autres organismes travaillant dans la zone;

b) Il concourt au recrutement des membres des services de police d'Abyei;

c) Il s'occupe des préparatifs en vue de la création d'un service des migrations qui dépendra de la police d'Abyei;

d) Il formule des propositions concernant la gestion des aspects liés à la sécurité et à la stabilité dans le contexte des migrations;

e) Il contrôle les aspects civils de la sécurité et de la stabilité dans la zone;

f) Il formule des recommandations et des propositions générales en vue de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la zone;

g) Il établit un plan d'exécution des fonctions énoncées dans le présent paragraphe;

h) Il fait appliquer les décisions prises par le Comité mixte en matière de sécurité;

i) Il s'occupe de toute autre question que le Comité mixte lui confie.

3. Le Conseil exécutif présente périodiquement au Comité mixte des exposés et des rapports d'activité sur les fonctions énoncées au paragraphe 2 ci-dessus, et il se concerte régulièrement avec le Bureau du Comité mixte.

4. Conformément à l'Accord principal, le Comité a le devoir et le pouvoir de superviser et de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la zone et prend toutes les grandes décisions en ce sens.

5. Le présent Instrument entrera en vigueur dès que le Conseil exécutif aura été créé et il pourra être modifié ou abrogé par le Comité mixte.

Fait par le Comité mixte à ………………. le .... …….............. 2011.

Signé au nom du Comité mixte par

i.

ii.

Annexe IV

Réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei
8 septembre 2011, Addis-Abeba

Compte rendu des décisions

Ordre du jour et décisions

Point de l'ordre du jour	*Description*	*Cadre général*	*Décision*
5	Mandat et méthodes de travail du Comité mixte		– Les membres du Comité mixte ont défini les attributions du Comité et sont convenus de la création d'un secrétariat et de la nomination d'administrateurs qui seront basés en permanence à Abyei (voir Attributions ci-jointes). – Les membres sont convenus de nommer, le 15 septembre 2011 au plus tard, les membres du secrétariat du Comité mixte et les administrateurs.
6	Responsabilités du commandant de la Force et priorités	1. Démilitarisation	Le redéploiement des forces devrait commencer le 11 septembre et se terminer le 30 septembre 2011, les forces quittant en premier lieu la ville d'Abyei (voir le calendrier de redéploiement ci-joint).
		2. Pénurie de personnel à la FISNUA	Les membres et l'ONU sont convenus que les débats concernant l'élaboration de la version définitive de l'accord sur le statut des forces commenceraient le 11 septembre 2011 à Addis-Abeba.
		3. Gestion des déplacements de populations et des migrations	– Les deux parties sont convenues qu'elles aideront le commandant de la FISNUA à mener à bien l'exercice de démilitarisation et que les retours seraient synchronisés avec les « deuxièmes semailles » (qui commencent dans 3 semaines) et la migration des Misseriya. – Des membres du Gouvernement du Soudan du Sud ont annoncé que des fonds seraient dégagés pour régler les problèmes humanitaires et les problèmes que rencontrent les personnes déplacées. Ils ont engagé les membres du Gouvernement du Soudan à faire de même. – Le Coprésident du Gouvernement du Soudan a accepté d'accompagner le commandant de la FISNUA pour traiter avec les Misseriya qui ne se trouvent pas actuellement dans la zone d'Abyei.
		4. Manque de mobilité aérienne	Ce problème sera réglé à la conclusion de l'accord sur le statut des forces.

Point de l'ordre du jour	*Description*	*Cadre général*	*Décision*
		5. Manque de mobilité terrestre	Ce problème sera réglé à la conclusion de l'accord sur le statut des forces.
		6. Insuffisances en matière d'infrastructures et d'appui logistique	– Le coût de la construction et de la réfection des routes (de Kadugli à Agok) sera partagé entre les parties. On demandera également leur appui à l'ONU et aux sociétés pétrolières. – D'autres problèmes liés à la liberté de circulation des entrepreneurs seront réglés à la conclusion de l'accord sur le statut des forces.
		7. Création d'institutions publiques	– Les deux parties sont convenues de mettre sur pied sans délai l'administration publique. – Le Gouvernement du Soudan du Sud a confirmé que l'ancienne administration d'Abyei serait automatiquement dissoute.
		8. Déclaration des zones minées par les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan	– Il a été convenu que les services de renseignement militaire des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan se réuniraient sous la supervision de la FISNUA pour communiquer les cartes et qu'ils élaboreraient avec l'observateur militaire des Nations Unies un plan immédiat de déminage. – Il a été convenu que la réunion se tiendrait le 12 septembre 2011 et que les opérations de déminage se dérouleraient du 11 au 30 septembre 2011.
		9. Accord sur l'acquisition temporaire de terres pour la création de bases d'opérations des compagnies	– Il a été convenu que l'accord sur le statut des forces définirait une politique de haut niveau sur l'utilisation des terres par la FISNUA, que les emplacements visés dans un accord d'acquisition des terres seraient négociés avec l'Administration d'Abyei (dès qu'elle serait constituée) et qu'en attendant, le Comité mixte prendrait les décisions et que la FISNUA pouvait occuper les emplacements dont elle avait besoin.
		10. Accord sur la politique en matière d'armement pour les migrants et d'autres catégories de personnes dans la zone d'Abyei	– Il a été convenu que l'accord de Kadugli continuerait de régir les questions d'armement dans la zone d'Abyei. – Le Gouvernement du Soudan du Sud a accepté d'encourager les États méridionaux voisins (Unité, Bahr el Ghazal et Warrap) à adopter une politique similaire.

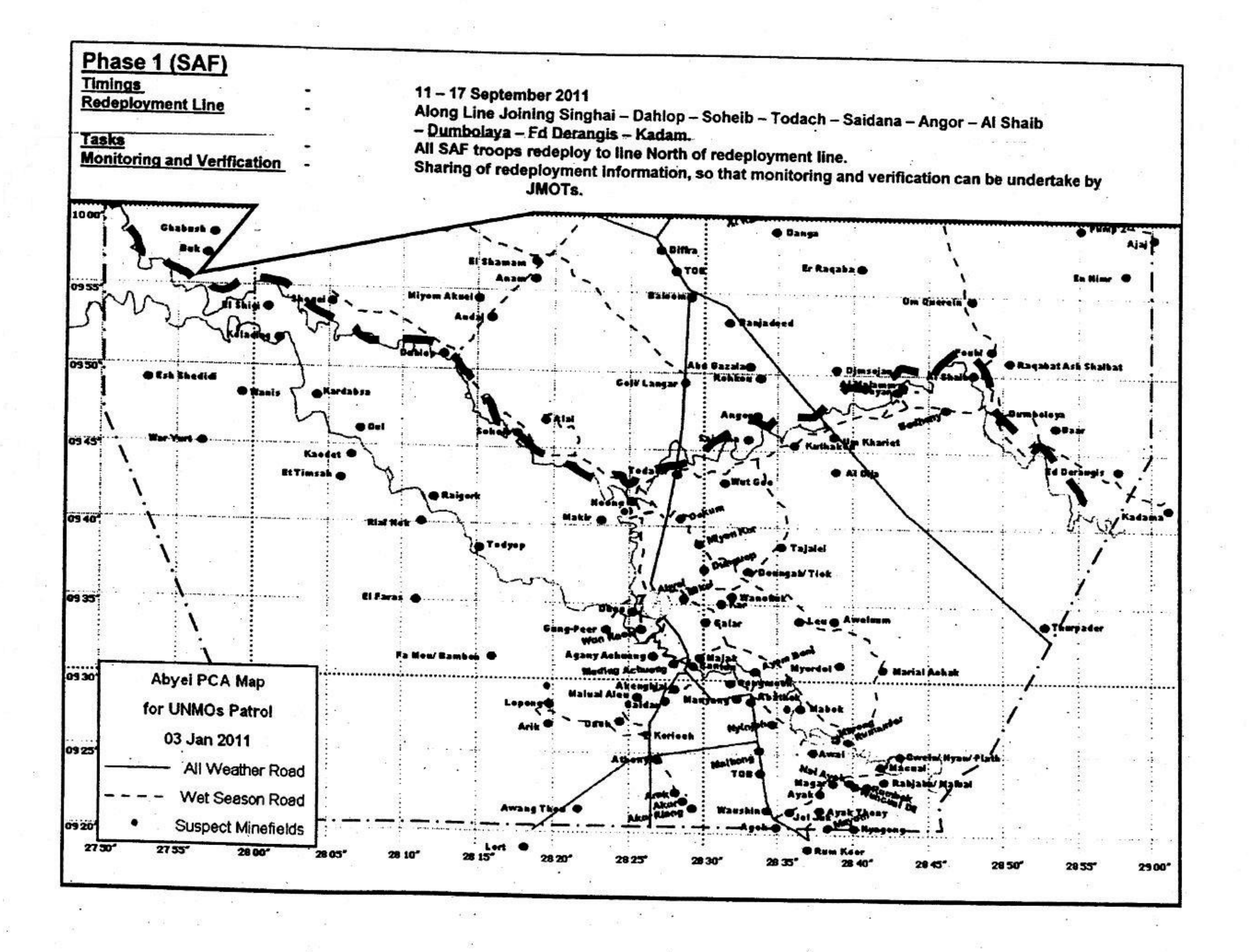
Point de l'ordre du jour	*Description*	*Cadre général*	*Décision*
		11. Création immédiate des services de police d'Abyei	Le Comité mixte doit définir une politique concernant l'effectif, les fonctions et les méthodes de formation des services de police d'Abyei qui relèveront de la FISNUA.
		12. Libération de 14 civils détenus par les Forces armées soudanaises à Abyei	Les membres sont convenus que les prisonniers seraient libérés au début du redéploiement (11 septembre 2011).
		13. Établissement de la carte définitive de démarcation des frontières pour définir les zones opérationnelles intermissions	Les membres sont convenus que l'équipe de démarcation des frontières serait recomposée pour intégrer du personnel de protection fourni par la FISNUA et qu'elle travaillerait en collaboration avec les équipes de déminage.
7	Ordre du jour, date et lieu de la prochaine réunion du Comité mixte	Il a été jugé essentiel que la prochaine réunion ait lieu pendant la première phase de redéploiement des forces.	Les membres du Comité mixte sont convenus que la prochaine réunion du Comité se déroulerait à Abyei le 15 septembre 2011. À l'ordre du jour figurera la question de l'avancement du redéploiement des forces.
8	Questions diverses	Administration de la zone d'Abyei	Le Comité mixte est convenu que les États continueraient de s'employer avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine à régler le différend concernant la composition de l'Administration de la zone d'Abyei.

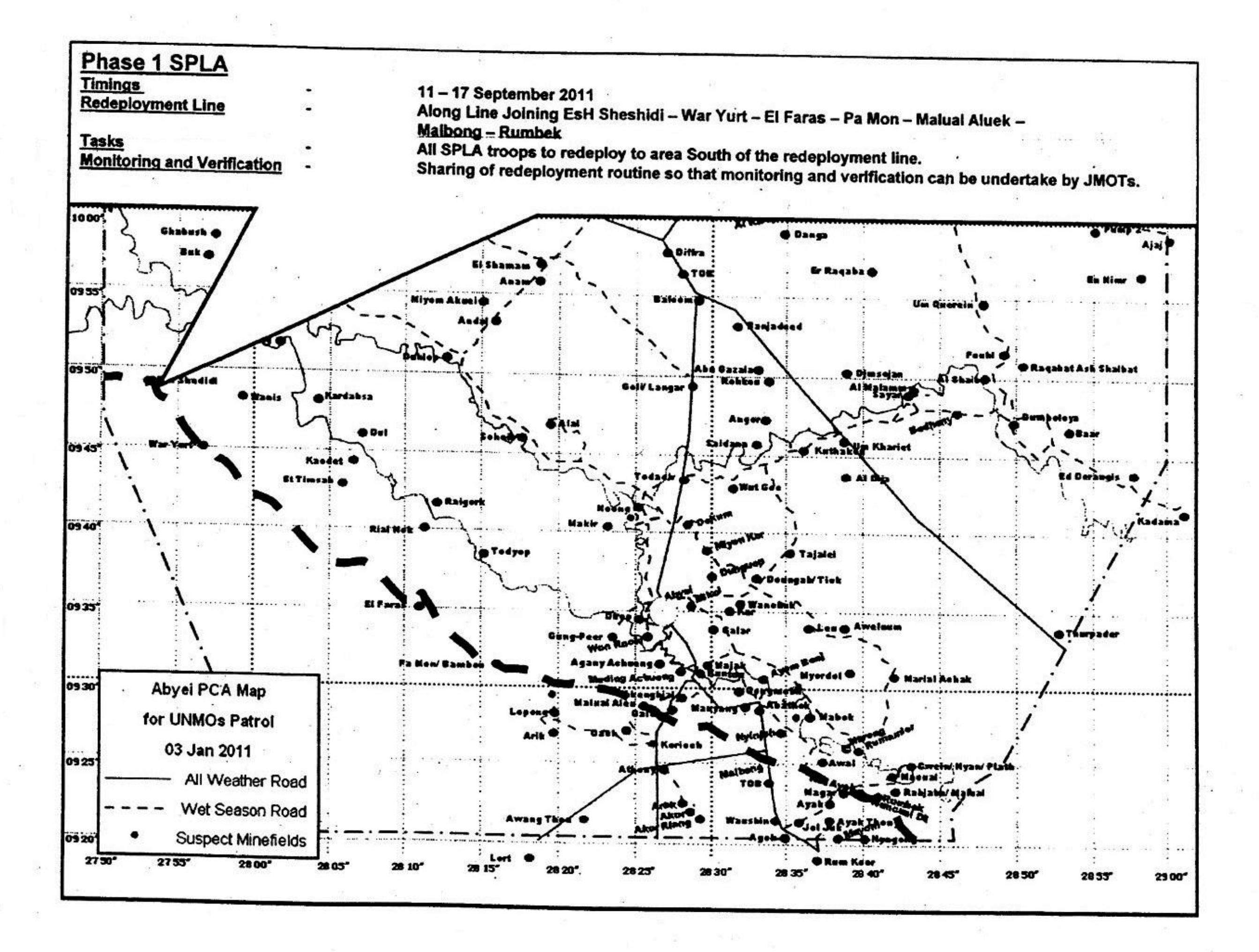
Annexe V

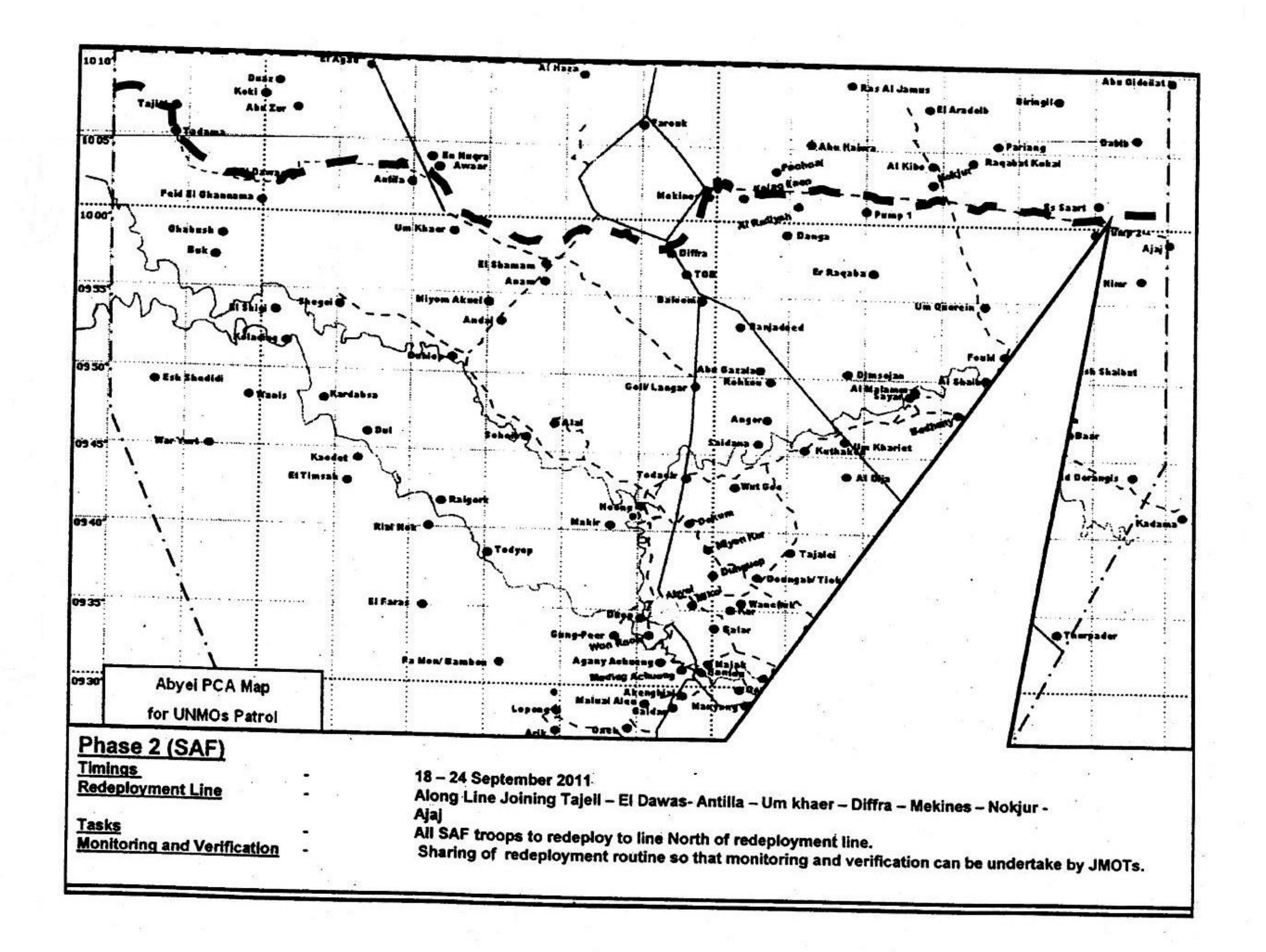
Plans de redéploiement de l'ensemble des forces autorisées dans la zone d'Abyei

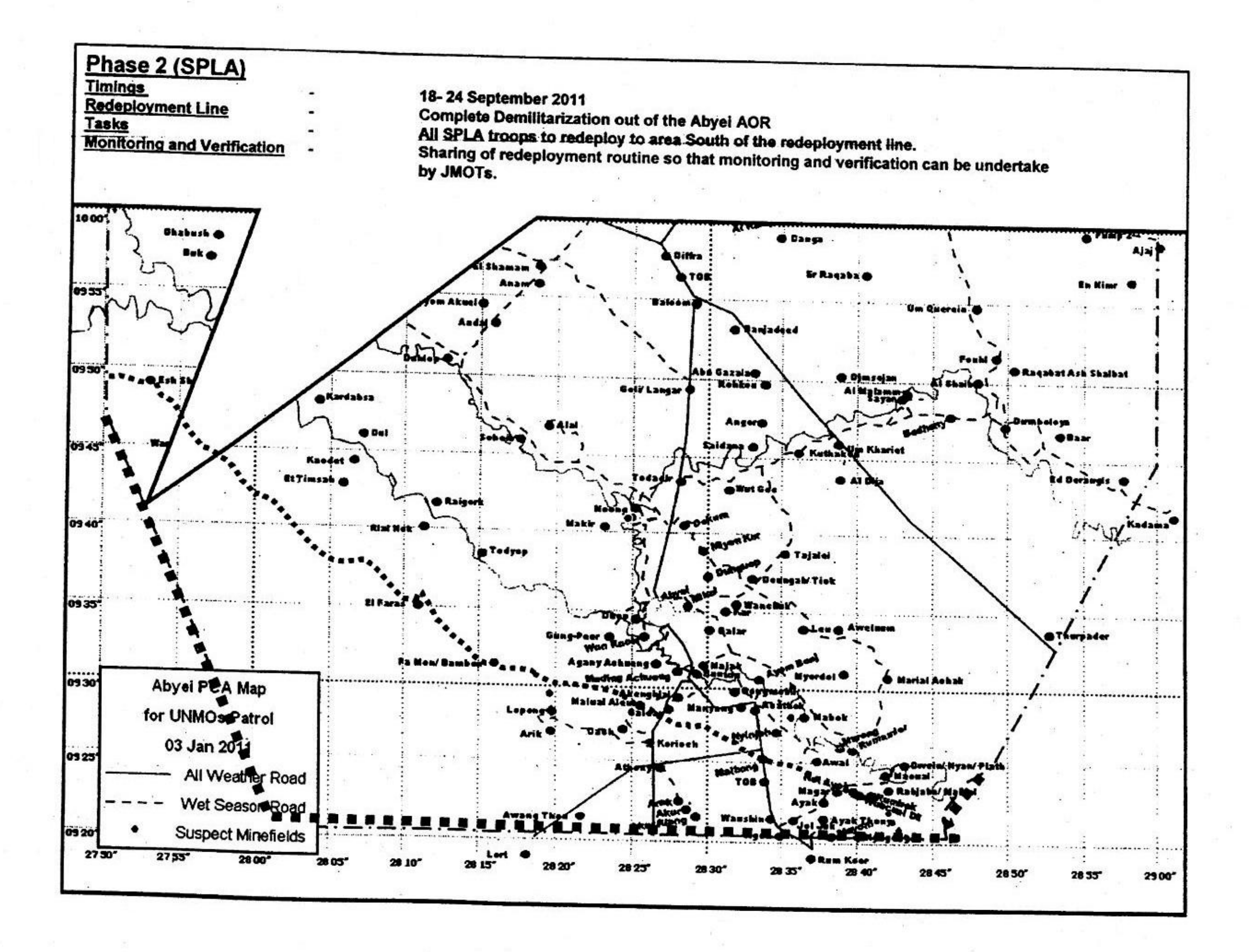
Calendrier du redéploiement

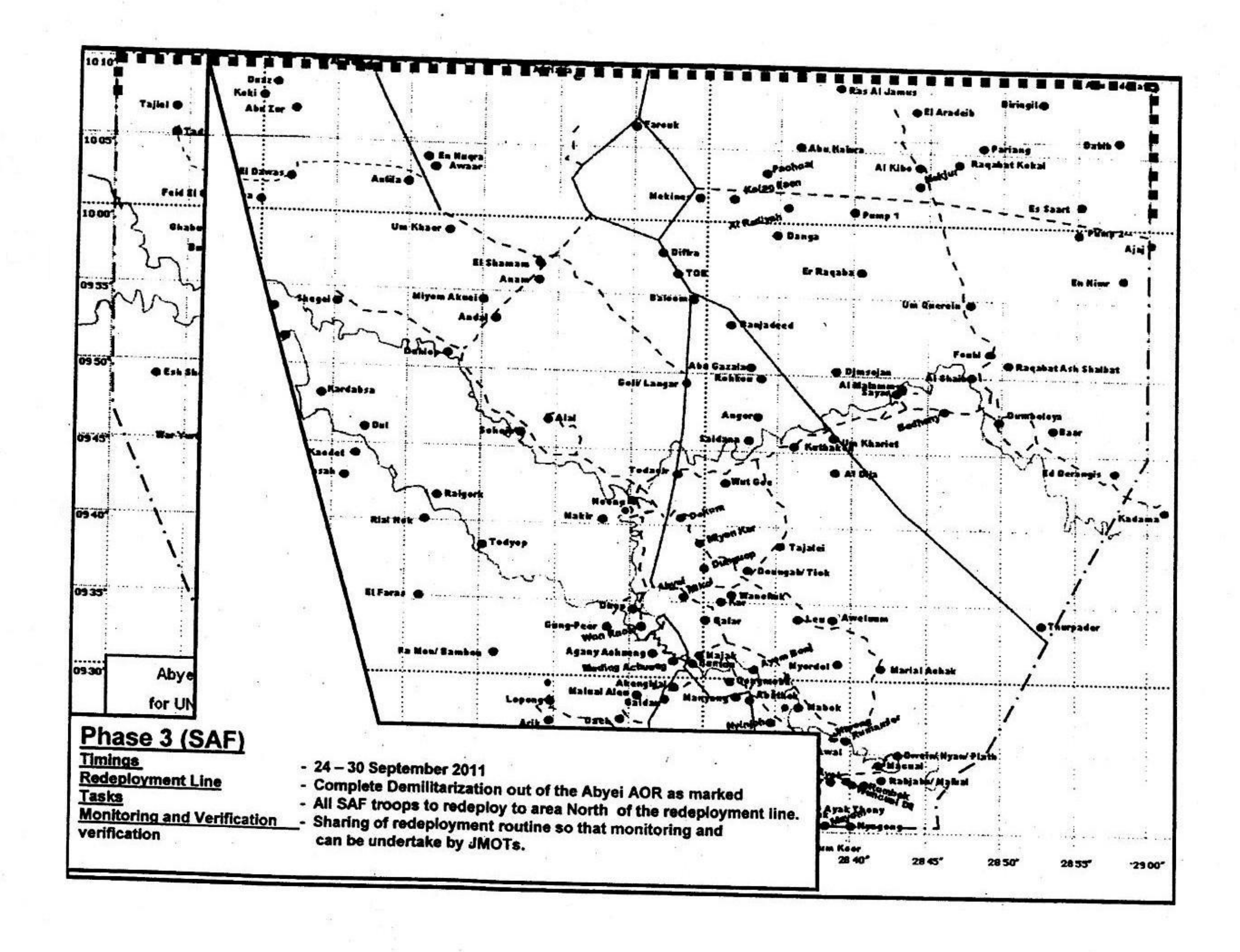
Ordre	*Dates (en 2011)*	*Activités*	
1.	11-17 septembre	Redéploiement partiel	Forces armées soudanaises et Armée populaire de libération du Soudan
2.	18-24 septembre	Redéploiement partiel des Forces armées soudanaises	Redéploiement de l'Armée populaire de libération du Soudan terminé
3.	25-30 septembre	Redéploiement complet en dehors de la zone d'Abyei	Forces armées soudanaises et Armée populaire de libération du Soudan

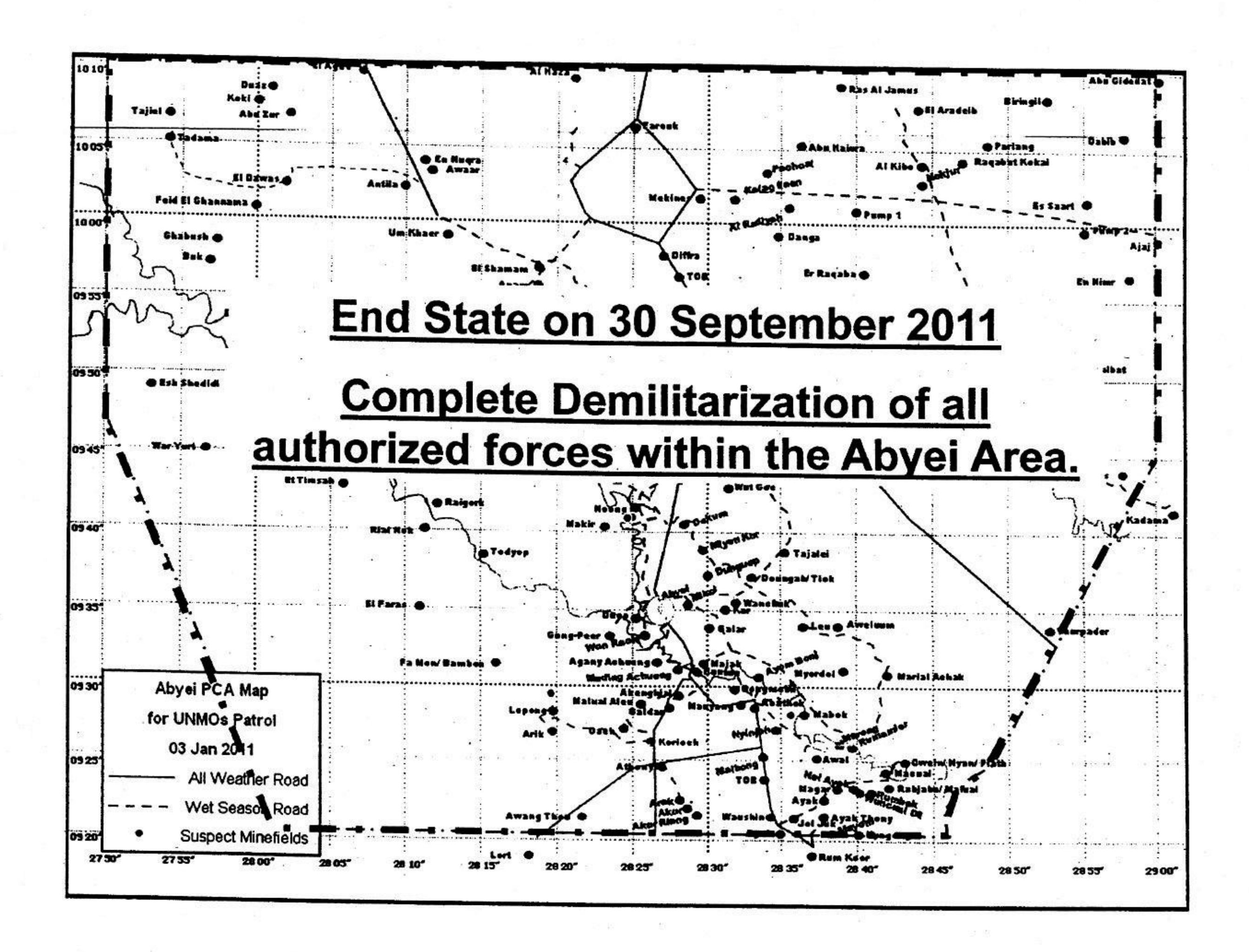

Phase 1 (SAF)
Timings - 11 – 17 September 2011
Redeployment Line - Along Line Joining Singhai – Dahlop – Soheib – Todach – Saidana – Angor – Al Shaib – Dumbolaya – Fd Derangis – Kadam.
Tasks - All SAF troops redeploy to line North of redeployment line.
Monitoring and Verification - Sharing of redeployment information, so that monitoring and verification can be undertake by JMOTs.
Abyei PCA Map
for UNMOs Patrol
03 Jan 2011
All Weather Road
Wet Season Road
Suspect Minefields


Phase 1 SPLA
Timings - 11 – 17 September 2011
Redeployment Line - Along Line Joining EsH Sheshidi – War Yurt – El Faras – Pa Mon – Malual Aluek – Malbong – Rumbek
Tasks - All SPLA troops to redeploy to area South of the redeployment line.
Monitoring and Verification - Sharing of redeployment routine so that monitoring and verification can be undertake by JMOTs.
Abyei PCA Map
for UNMOs Patrol
03 Jan 2011
All Weather Road
Wet Season Road
Suspect Minefields
10 00'
09 55'
09 50'
09 45'
09 40'
09 35'
09 30'
09 25'
09 20'
27 50'
27 55'
28 00'
28 05'
28 10'
28 15'
28 20'
28 25'
28 30'
28 35'
28 40'
28 45'
28 50'
28 55'
29 00'


Abyei PCA Map
for UNMOs Patrol
Phase 2 (SAF)
Timings - 18 – 24 September 2011
Redeployment Line - Along Line Joining Tajell – El Dawas- Antilla – Um khaer – Diffra – Mekines – Nokjur - Ajaj
Tasks - All SAF troops to redeploy to line North of redeployment line.
Monitoring and Verification - Sharing of redeployment routine so that monitoring and verification can be undertake by JMOTs.
Tajili
Tadama
Antila
Um Khaer
Diffra
TOR
Mekines
Ajaj
Abyei PCA Map
Abu Zur
Goli/ Langar
Um Khariet
Tajalei
El Faras
Raigork
Tedyep


Phase 2 (SPLA)
Timings - 18- 24 September 2011
Redeployment Line - Complete Demilitarization out of the Abyei AOR
Tasks - All SPLA troops to redeploy to area South of the redeployment line.
Monitoring and Verification - Sharing of redeployment routine so that monitoring and verification can be undertake by JMOTs.
Abyei PCA Map
for UNMOs Patrol
03 Jan 2011
All Weather Road
Wet Season Road
Suspect Minefields
10 00"
09 55"
09 50"
09 45"
09 40"
09 35"
09 30"
09 25"
09 20"
27 50"
27 55"
28 00"
28 05"
28 10"
28 15"
28 20"
28 25"
28 30"
28 35"
28 40"
28 45"
28 50"
28 55"
29 00"
Shabush
Bok
Kardabsa
Dal
Kaodet
St Timsah
Raigork
Rial Nok
Todyop
El Faras
Goli Langar
Abu Gazala
Angor
Baloom
TOB
Diffra
Sr Raqaba
Um Querein
Raqabat Ash Shalbat
En Nimr
Ajaj
Dumboloya
Baar
Ed Dersagis
Kadama
Thurpader
Tajalei
Mariol Achak
Noong
Makir
Kerlech
Lort
Awal
Rum Koor
Lopong
Arik


Phase 3 (SAF)
Timings
Redeployment Line
Tasks
Monitoring and Verification
verification
- 24 – 30 September 2011
- Complete Demilitarization out of the Abyei AOR as marked
- All SAF troops to redeploy to area North of the redeployment line.
- Sharing of redeployment routine so that monitoring and
can be undertake by JMOTs.
Abye
for UN
Farouk
Mekines
Diffra
TOK
Um Khaer
El Shamam
Goli/ Langar
Abu Gazala
Angoro
Todach
Makir
Raigork
Riat Nek
Todyop
El Faras
Kardabsa
Dal
Tajalei
Thurpader
Kadama
Dumboloya
Ed Derangis
Raqabat Ash Shaibat
Um Khariet
Miyom Akoal
Andal
Fouil
Um Qoerein
En Niew
Ajaj
Es Saart
Dabib
Raqabat Kokai
Fariang
El Aradeib
Biringil
Ras Al Jamus
Al Kibe
Abu Kabara
Dongo
Pump 1
Er Raqaba
Ranjadeed
Marial Achak
Nyordet
Qaiar
Awoloum
Tajiel
10 10'
10 05'
10 00'
09 55'
09 50'
09 45'
09 40'
09 35'
09 30'
28 40'
28 45'
28 50'
28 55'
29 00'


End State on 30 September 2011
Complete Demilitarization of all authorized forces within the Abyei Area.
Abyei PCA Map
for UNMOs Patrol
03 Jan 2011
All Weather Road
Wet Season Road
Suspect Minefields

Annexe VI

Communiqué de presse

Création du Comité mixte de contrôle d'Abyei

Addis-Abeba, le 8 septembre 2011

Par suite de la signature, le 20 juin, des arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a convoqué à Addis-Abeba une séance d'inauguration du Comité mixte de contrôle d'Abyei (« le Comité mixte »).

Cette séance de deux jours, qui a été ouverte par le Président Pierre Buyoya, membre du Groupe de mise en œuvre, a été coprésidée par MM. Omar Suleiman et Deng Alor Kuol, qui représentaient respectivement le Gouvernement du Soudan et le Gouvernement du Soudan du Sud.

L'Ambassadeur Kuol Alor Kuol (Soudan du Sud) et le général Mohieldin Ahmed Elhadi (Soudan) ont participé à la séance en qualité de membre. M. Boitshoko Mokgatlhe, représentant la Commission de l'Union africaine, et le commandant de la FISNUA, le général Tadesse Tesfay, ont participé à la séance en tant que membre sans droit de vote.

À l'occasion de cette séance ont été adoptées les modalités de travail du Comité mixte, qui sera basé à Abyei pour contrôler l'administration de la zone et qui s'occupera en particulier des questions de sécurité.

Après l'exposé du commandant de la Force, les membres sont convenus d'un calendrier de redéploiement de toutes les forces en dehors de la zone d'Abyei. Cet exercice débutera le 11 septembre 2011 et se terminera le 30 septembre 2011.

Les membres du Comité mixte sont convenus de toujours tenir compte dans leurs travaux de l'intérêt des populations locales, eu égard en particulier au fait que les saisons des semailles et des migrations approchent.

Au nom du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Président Buyoya a félicité les deux gouvernements d'avoir réussi à instituer le Comité mixte et d'avoir pris les décisions nécessaires à la mise en œuvre de l'accord sur l'administration et la sécurité d'Abyei.

Les membres sont convenus que le Comité mixte se réunirait à nouveau dans la ville d'Abyei le 15 septembre 2011.

Le Coprésident du Comité mixte
(*Signé*) S. E. Omar **Suleiman**

Le Coprésident du Comité mixte
(*Signé*) S. E. Deng **Alor Kuol**